



## Fiche santé sécurité

Droits d'auteur.2021, Compagnie 3M Canada. Tous droits réservés. Il est permis de reproduire et/ou de télécharger ces données pour assurer l'utilisation adéquate des produits 3M, dans la mesure où : (1) les données sont reproduites intégralement, sans aucune modification, à moins qu'on obtienne au préalable une autorisation écrite de 3M à cet effet; et (2) ni la copie ni l'original ne seront revendus ni distribués en vue de faire un bénéfice.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 10-0286-4  | <b>Numéro de la version :</b>         | 16.00      |
| <b>Date de parution :</b>   | 2021/03/16 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2021/02/12 |

Cette fiche de données de sécurité est conforme au Règlement sur les produits dangereux Canadiens.

## SECTION 1 : Identification

### 1.1 Identifiant du produit

MASTIC POUR BORDS SCOTCHCAL 3950

### Numéros d'identification de produit

75-3472-1519-8      75-3472-6963-3

### 1.2 Utilisations recommandées et restrictions d'utilisation

#### Utilisation prévue

Agent D'étanchéité

#### Utilisation spécifique

Scellant pour les bords pour des graphiques et pour encres d'impression

#### Restrictions d'utilisation

Ne s'applique pas

### 1.3 Détails du fournisseur

|                    |  |
|--------------------|--|
| <b>Compagnie:</b>  | Compagnie 3M Canada  |
| <b>Division:</b>   | Division des solutions commerciales                                |
| <b>Adresse :</b>   | 1840, rue d'Oxford Est, Case Postale 5757, London, Ontario N6A 4T1 |
| <b>Téléphone :</b> | (800) 364-3577   |
| <b>Site Web :</b>  | www.3M.ca  |

### 1.4 Numéro de téléphone d'urgence

Téléphone d'urgence medical:1-800-3M HELPS / 1-800-364-3577; Téléphone d'urgence de transport(CANUTEK):(613) 996-6666

## SECTION 2 : identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Liquide inflammable : Catégorie 3.

Grave problème/Irritation oculaire : Catégorie 2B :

Toxicité pour la reproduction Catégorie 1B.

Carcinogénicité : Catégorie 2.

Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 1.  
Toxicité pour certains organes cibles (exposition unique) Catégorie 3.  
Toxicité pour certains organes cibles (exposition répétée) Catégorie 1.

## 2.2. Éléments d'étiquette

### Terme d'avertissement

Danger

### Symboles :

Flamme | Point d'exclamation | Risque pour la santé |

### Pictogrammes



### Mentions de danger

Liquides et vapeur inflammables.

Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut nuire à la fertilité ou au fœtus. Susceptible de provoquer le cancer.

Cause des dommages aux organes : organes sensoriels |

Une exposition prolongée ou répétée cause des dommages aux organes : système nerveux |

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée : organes sensoriels |

### Mises en garde

#### Prévention :

Obtenir les directives spéciales avant d'utiliser. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Mettre à la terre/sceller le contenant et le matériel de réception. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de précaution qui s'imposent contre les décharges de statique. Conserver le récipient bien fermé. Utiliser du matériel d'éclairage, de ventilation, électrique à l'épreuve des explosions. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Utiliser seulement le produit en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants et un dispositif de protection pour les yeux et le visage. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Laver soigneusement la peau exposée après manipulation.

#### Réponse:

EN CAS D'INHALATION: Amener la victime à l'air frais et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/Se doucher. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Retirer les verres de contact éventuels, si ceci peut être fait facilement. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin. En cas d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin. En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

#### Entreposage :

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Garder au frais. Garder sous clef.

#### Élimination :

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux applicables.

## 2.3. Autres risques

Aucun connu.

48% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité orale aiguë inconnue.

48% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité cutanée aiguë.

48% du mélange consiste en des ingrédients de toxicité par inhalation aiguë inconnue.

### **SECTION 3 : Composition/renseignements sur les ingrédients**

Ce matériau est un mélange.

| Ingrédient                 | Numéro CAS         | % par poids                  | Nom Commun                 |
|----------------------------|--------------------|------------------------------|----------------------------|
| RÉSINE D'ACRYLIQUE MODIFIÉ | Secret Fabrication | 40 - 50                      | Not Applicable             |
| Xylène                     | 1330-20-7          | 40 - 50 Secret Fabrication * | Diméthylbenzène            |
| Ethylbenzène               | 100-41-4           | 7 - 13 Secret Fabrication *  | Benzène, éthyl-            |
| Toluène                    | 108-88-3           | 0.1 - 1 Secret Fabrication * | Pas de données disponibles |

RÉSINE D'ACRYLIQUE MODIFIÉ est un matériau non dangereux assujéti au secret de fabrication, selon les critères du SIMDUT.

\*La concentration réelle de cet ingrédient a été retenue comme un secret commercial.

### **SECTION 4 : Premiers soins**

#### **4.1. Description des premiers soins**

##### **Inhalation :**

Donner de l'air frais. En cas de malaise, consulter un médecin.

##### **Contact avec la peau :**

Laver immédiatement avec de l'eau et du savon. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les porter de nouveau. Si des signes ou des symptômes apparaissent, consulter un médecin.

##### **En cas de contact avec les yeux :**

Laver les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les lentilles de contact si cela est facile à faire. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un ophtalmologiste.

##### **En cas d'ingestion :**

Rincer la bouche. En cas de malaise, consulter un médecin.

#### **4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés**

Dépression du système nerveux central (maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, troubles de l'élocution, étourdissements et perte de conscience). Effets sur les organes cibles. Voir la section 11 pour plus de détails. Effets sur les organes cibles suite à une exposition prolongée ou répétée. Voir la section 11 pour plus de détails.

#### **4.3. Indication de la nécessité éventuelle d'une prise en charge médicale immédiate et d'un traitement spécial**

Non applicable.

### **SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie**

#### **5.1. Moyens d'extinction appropriés**

En cas d'incendie : Utiliser un agent extincteur approprié pour les liquides et les solides inflammables, comme une poudre chimique ou du dioxyde de carbone.

#### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Les récipients fermés exposés à la chaleur peuvent exploser.

### **5.3. Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu**

L'eau n'est pas un moyen d'extinction efficace. Cependant, on peut l'utiliser pour éviter l'échauffement des récipients et des surfaces exposés au feu et éviter les ruptures par explosion.

## **SECTION 6 : Mesures à prendre en cas de rejet accidentel**

### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Évacuer la zone. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Ventiler la zone à l'air frais. Pour les grands déversements ou les déversements dans les espaces confinés, fournir une ventilation mécanique pour disperser ou évacuer les vapeurs, conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle. **MISE EN GARDE!** Un moteur pourrait constituer une source d'inflammation et provoquer un incendie ou une explosion des gaz ou des vapeurs inflammables présents dans la zone du déversement. Consulter les autres sections de cette fiche signalétique pour plus de renseignements sur les dangers physiques ou pour la santé, la protection respiratoire, la ventilation ainsi que le matériel de protection individuelle.

### **6.2. Précautions pour l'environnement**

Éviter le rejet dans l'environnement. Pour les déversements plus importants, couvrir les drains et construire des digues pour éviter que le matériau ne se déverse dans le réseau d'égoûts ou les plans d'eau.

### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Confiner le déversement. Recouvrir le déversement avec une mousse extinctrice. Travailler de l'extérieur vers l'intérieur du déversement. Couvrir de bentonite, de vermiculite ou d'un matériau absorbant inorganique vendu sur le marché. Mélanger suffisamment d'agents absorbants jusqu'à ce que le déversement semble sec. Rappel : L'ajout d'un matériau absorbant n'élimine pas les dangers physiques ni les dangers pour la santé ou pour l'environnement. Ramasser le plus de produits déversés possibles en utilisant des outils ne provoquant pas d'étincelles. Placer dans un récipient métallique approuvé pour le transport par les autorités compétentes. Nettoyer les résidus avec un solvant approprié sélectionné par une personne qualifiée et autorisée. Aérer l'endroit avec de l'air frais. Lire et suivre les précautions énoncées sur l'étiquette et la FSSS du solvant. Fermer hermétiquement dans un récipient. Dispose of collected material as soon as possible in accordance with applicable local/regional/national/international regulations.

## **SECTION 7 : Manipulation et entreposage**

### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Réservé aux industries et aux professionnels. Non destiné à l'utilisation grand public. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Conserver à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues et des surfaces chaudes. Il est interdit de fumer. N'utiliser que des outils ne produisant pas d'étincelles. Prendre les mesures de sécurité qui s'imposent pour prévenir les décharges d'électricité statique. Ne pas respirer les poussières, fumées, brouillards, gaz, vapeurs ou émanations. Éviter tout contact du produit avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, boire ou fumer en utilisant le produit. Bien se laver les mains après utilisation du produit. Éviter le rejet dans l'environnement. Éviter tout contact avec des agents oxydants (comme le chlore, l'acide chromique, etc.). Porter des chaussures à faible static ou correctement mises à la terre. Utiliser du matériel de protection individuelle (gants, respirateurs et autres) au besoin. Pour réduire les risques d'inflammation, déterminer les normes électriques applicables relatives à l'utilisation de ce produit et choisir le matériel de ventilation local approprié pour prévenir l'accumulation de vapeurs inflammables. Mettre à la masse/attacher les contenants et l'équipement de réception si de l'électricité statique peut s'accumuler pendant le transfert.

### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Entreposer dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder au frais. Protéger des rayons du soleil. Entreposer à l'écart de la chaleur; Entreposer à l'écart des acides; Entreposer à l'écart des oxydants.

## **SECTION 8 : Contrôles d'exposition/protection personnelle**

### **8.1. Paramètres de contrôle**

**Limites d'exposition en milieu de travail**

Si un composant est divulgué à l'article 3, mais n'apparaît pas dans le tableau ci-dessous, une limite d'exposition professionnelle n'est pas disponible pour le composant.

| Ingrédient   | Numéro CAS | Agence | Type de limite           | Mentions additionnelles |
|--------------|------------|--------|--------------------------|-------------------------|
| Ethylbenzène | 100-41-4   | ACGIH  | MPT:20PPM                |                         |
| Toluène      | 108-88-3   | ACGIH  | MPT:20PPM                |                         |
| Xylène       | 1330-20-7  | ACGIH  | MPT:100 ppm;STEL:150 ppm |                         |

ACGIH : American Conference of Governmental Industrial Hygienists

AIHA : American Industrial Hygiene Association

CMRG : Chemical Manufacturer Recommended Guideline

MPT : moyenne pondérée dans le temps

STEL : Limite d'exposition de courte durée

C : Valeur plafond

**8.2. Contrôles d'exposition**

**8.2.1. Mesures d'ingénierie**

Disposer d'un appareil de ventilation par dilution générale et/ou d'un appareil de ventilation par aspiration localisé pour contrôler les niveaux d'exposition aux particules en suspension dans l'air et s'assurer qu'elles se situent en dessous des limites d'exposition applicables et pour contrôler les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs ou émanations. Si la ventilation n'est pas adéquate, utiliser un appareil de protection respiratoire. Utiliser du matériel de ventilation à l'épreuve des explosions.

**8.2.2. équipement de protection individuelle**

**Protection des yeux/du visage**

Choisissez et utilisez protection des yeux/du visage pour éviter le contact basé sur les résultats d'une évaluation de l'exposition. Les protections des yeux suivantes sont recommandées:

Lunettes de protection ouvertes.

**Protection de la peau/des mains**

Sélectionner et porter des gants et/ou des vêtements de protection pour éviter tout contact avec la peau selon les résultats d'une évaluation du degré d'exposition. Consulter le fabricant de gants et/ou de vêtements de protection pour la sélection de matériaux compatibles appropriés. Les de gants en nitrile peuvent être portés par-dessus des gants de stratifié polymère pour améliorer la dextérité.

Des gants constitués du/des matériaux suivants sont recommandés: Elastomères fluorés polymère stratifié

**Protection respiratoire :**

Une évaluation de l'exposition peut être nécessaire de décider si un appareil respiratoire est nécessaire. Si un appareil respiratoire est nécessaire, utiliser des masques dans le cadre d'un programme de protection respiratoire complet. Basé sur les résultats de l'évaluation de l'exposition, sélectionnez un des types de respirateur suivants afin de réduire l'exposition par inhalation:

Demi-masque respiratoire ou masque complet adapté pour des vapeurs organiques et des particules

Pour des questions concernant une utilisation spécifique, consulter le fabricant de votre appareil respiratoire.

**SECTION 9 : Propriétés chimiques et physiques**

**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

|               |          |
|---------------|----------|
| État physique | Liquide  |
| couleur       | Incolore |
| Odeur         | Solvant  |

|   |  |
|---|--|
| Valeur de seuil d'odeur                             | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| pH  | <i>Ne s'applique pas</i>   |
| Point de fusion/Point de congélation                | <i>Ne s'applique pas</i>   |
| Point d'ébullition                                  | >=136,1 °C   |
| Point d'éclair :                                    | 25 °C [ <i>Méthode de test: Tagliabue Vase Clos</i> ]                                    |
| Vitesse d'évaporation :                             | <=1 [ <i>Ref Std: BUOAC=1</i> ]  |
| Inflammabilité (solide, gaz)                        | <i>Ne s'applique pas</i>   |
| Limites d'explosivité (LIE)                         | 1 %  |
| Limites d'explosivité (LSI)                         | 7 %  |
| pression de vapeur                                  | <=946,6 Pa [ <i>@ 20 °C</i> ]  |
| Densité de vapeur et/ou Densité de vapeur relative; | >=1 [ <i>Ref Std: Air=1</i> ]  |
| Densité   | 0,97 g/ml  |
| Densité relative                                    | 0,97 [ <i>Méthode de test: Testé selon un protocole ASTM</i> ] [ <i>Ref Std: Eau=1</i> ] |
| Hydrosolubilité                                     | Négligeable  |
| Solubilité (non-eau)                                | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Coefficient de partage : n-octanol/eau              | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Température d'inflammation spontanée                | >=432,2 °C   |
| Température de décomposition                        | <i>Pas de données disponibles</i>  |
| Viscosité / Viscosité Cinématique                   | 300 - 500 mPa-s [ <i>Méthode de test: Testé selon un protocole ASTM</i> ]                |
| Composés Organiques Volatils                        | <=525 g/l  |
| Pourcentage de matières volatiles                   | 50 - 60 % en poids   |
| COV (moins l'eau et les solvants exempts)           | <=525 g/l  |
| Masse moléculaire                                   | <i>Pas de données disponibles</i>  |

#### Nanoparticules

Ce matériau ne contient pas des nanoparticules.

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Ce matériau pourrait s'avérer réactif avec certains agents et sous certaines conditions - consulter les autres titres de cette section.

### 10.2 Stabilité chimique

Stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

### 10.4 Condition à éviter

Chaleur

Étincelles et/ou flammes

### 10.5 matériaux incompatibles

Agents oxydants forts.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

#### Substance

Monoxyde de carbone

Bioxyde de carbone

#### Condition

Non spécifié

Non spécifié

## SECTION 11 : Renseignements toxicologiques

Les informations ci-dessous peuvent être inconsistantes avec la classification du produit dans la section 2 si les classifications de certains ingrédients sont attribuées par une autorité compétente. En outre, les données toxicologiques de certains ingrédients peuvent ne pas être reprises dans la classification du produit et/ou les signes et symptômes de l'exposition. Une cause possible est qu'un ingrédient peut être présent en dessous du seuil d'étiquetage un ingrédient peut être indisponible pour l'exposition ou les données ne s'appliquent pas au produit dans son ensemble.

### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Signes et symptômes d'exposition

Selon les données d'essai et/ou les renseignements sur les composants, ce matériau peut produire les effets suivants sur la santé :

##### Inhalation :

Peut être nocif si inhalé. Irritation des voies respiratoires: Les signes/symptômes peuvent inclure la toux, des éternuements, l'écoulement nasal, des maux de tête, l'enrouement et des douleurs au nez et à la gorge. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

##### Contact avec la peau :

Pourrait s'avérer dangereux en cas de contact avec la peau. Irritation légère de la peau : Parmi les signes ou les symptômes, on retrouve : rougeurs localisées, enflure, démangeaisons et sécheresse.

##### En cas de contact avec les yeux :

Irritation modérée des yeux: les symptômes peuvent inclure rougeurs, gonflements, douleurs, larmes, et vision brouillé ou floue.

##### Ingestion :

Peut être nocif si avalé. Irritation gastro-intestinale: Les signes/symptômes peuvent inclure: douleurs abdominales, maux d'estomac, nausées, vomissements et diarrhée. Peut provoquer des effets additionnels sur la santé (voir ci-dessous).

#### Autres effets de santé:

##### Une exposition unique peut provoquer des effets sur l'organe cible:

Répercussions auditives: Les signes ou symptômes peuvent comprendre une déficience auditive, une perte d'équilibre et des acouphènes. Dépression du système nerveux central : Signes et symptômes probables : maux de tête, étourdissements, somnolence, incoordination, nausées, temps de réaction lent, troubles de l'élocution, vertiges et perte de conscience.

##### Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Répercussions auditives: Les signes ou symptômes peuvent comprendre une déficience auditive, une perte d'équilibre et des acouphènes. Effets neurologiques: Les signes/symptômes peuvent inclure des changements de la personnalité, un manque de coordination, une perte sensorielle, des picotements ou un engourdissement au niveau des extrémités, de la faiblesse, des tremblements et/ou des changements au niveau de la pression sanguine et du rythme cardiaque

##### Toxicité pour la reproduction / le développement:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer des anomalies congénitales ou d'autres anomalies de la reproduction.

##### Cancérogénicité:

Contient un ou des produits chimiques qui peuvent causer le cancer.

| Ingrédient   | N° CAS   | Description de la classe              | Réglementation                                  |
|--------------|----------|---------------------------------------|---|
| Ethylbenzène | 100-41-4 | Grp. 2B: Possibilité carc. des hommes | Centre International de Recherche sur le Cancer |

### Données toxicologiques

Si un composant est listé en section 3 mais n'apparaît pas dans une table ci-dessous, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

### Toxicité aiguë

| Nom             | Voie                           | Espèces | Valeur   |
|-----------------|--------------------------------|---------|--|
| Produit général | Dermale                        |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA2 000 - 5 000 mg/kg |
| Produit général | Inhalation - Vapeur(4 h)       |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA20 - 50 mg/l        |
| Produit général | Ingestion                      |         | Pas de données disponibles. Calculé ETA2 000 - 5 000 mg/kg |
| Xylène          | Dermale                        | Lapin   | LD50 > 4 200 mg/kg   |
| Xylène          | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat     | LC50 29 mg/l   |
| Xylène          | Ingestion                      | Rat     | LD50 3 523 mg/kg   |
| Ethylbenzène    | Dermale                        | Lapin   | LD50 15 433 mg/kg  |
| Ethylbenzène    | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat     | LC50 17,4 mg/l   |
| Ethylbenzène    | Ingestion                      | Rat     | LD50 4 769 mg/kg   |
| Toluène         | Dermale                        | Rat     | LD50 12 000 mg/kg  |
| Toluène         | Inhalation - Vapeur (4 heures) | Rat     | LC50 30 mg/l   |
| Toluène         | Ingestion                      | Rat     | LD50 5 550 mg/kg   |

ETA = estimation de la toxicité aiguë

### Corrosion/irritation cutanée

| Nom          | Espèces | Valeur          |
|--------------|---------|-----------------|
| Xylène       | Lapin   | irritant légère |
| Ethylbenzène | Lapin   | irritant légère |
| Toluène      | Lapin   | Irritant        |

### Blessures graves aux yeux/Irritation

| Nom          | Espèces | Valeur          |
|--------------|---------|-----------------|
| Xylène       | Lapin   | irritant légère |
| Ethylbenzène | Lapin   | Irritant modéré |
| Toluène      | Lapin   | Irritant modéré |

### Sensibilisation de la peau

| Nom          | Espèces       | Valeur        |
|--------------|---------------|---------------|
| Ethylbenzène | Humain        | Non classifié |
| Toluène      | Cochon d'Inde | Non classifié |

### Sensibilisation respiratoire

Pour le composant/les composants, soit aucune donnée n'est disponible pour ce danger, soit les données ne sont pas suffisantes pour établir une classification.

### Mutagenicité des cellules germinales

| Nom          | Voie     | Valeur  |
|--------------|----------|---|
| Xylène       | In Vitro | N'est pas mutagène  |
| Xylène       | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Ethylbenzène | In vivo  | N'est pas mutagène  |
| Ethylbenzène | In Vitro | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une |



|         |          |                    |
|---------|----------|--------------------|
|         |          | classification.    |
| Toluène | In Vitro | N'est pas mutagène |
| Toluène | In vivo  | N'est pas mutagène |

**Cancérogénicité :**

| Nom          | Voie       | Espèces                   | Valeur  |
|--------------|------------|---------------------------|---|
| Xylène       | Dermale    | Rat                       | Non-cancérogène   |
| Xylène       | Ingestion  | Multiple espèces animales | Non-cancérogène   |
| Xylène       | Inhalation | Humain                    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Ethylbenzène | Inhalation | Multiple espèces animales | Cancérogène   |
| Toluène      | Dermale    | Mouris                    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène      | Ingestion  | Rat                       | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |
| Toluène      | Inhalation | Mouris                    | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. |

**Effets toxiques sur la reproduction**

**Effets sur la reproduction et/ou le développement**

| Nom          | Voie       | Valeur  | Espèces                    | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition                           |
|--------------|------------|---|----------------------------|--|--|
| Xylène       | Inhalation | Non classifié pour la reproduction des femelles | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle                   |
| Xylène       | Ingestion  | Non classifié pour la développement             | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | pendant l'organogénèse                       |
| Xylène       | Inhalation | Non classifié pour la développement             | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | pendant la grossesse                         |
| Ethylbenzène | Inhalation | Non classifié pour la développement             | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 4,3 mg/l       | avant l'accouplement et pendant la gestation |
| Toluène      | Inhalation | Non classifié pour la reproduction des femelles | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | exposition professionnelle                   |
| Toluène      | Inhalation | Non classifié pour la reproduction masculine    | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2,3 mg/l       | 1 génération                                 |
| Toluène      | Ingestion  | Toxique pour le développement                   | Rat                        | LOAEL 520 mg/kg/day                            | pendant la grossesse                         |
| Toluène      | Inhalation | Toxique pour le développement                   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus                  |

**Lactation**

| Nom    | Voie      | Espèces | Valeur   |
|--------|-----------|---------|--|
| Xylène | Ingestion | Mouris  | Non classifié pour les effets sur ou via l'allaitement |

**Organe(s) cible(s)**

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

| Nom          | Voie       | Organe(s) cible(s)                    | Valeur  | Espèces                    | Résultat de l'essai                            | Durée d'exposition          |
|--------------|------------|---------------------------------------|---|----------------------------|--|-----------------------------|
| Xylène       | Inhalation | système auditif                       | Risque avéré d'effets graves pour les organes.  | Rat                        | LOAEL 6,3 mg/l                                 | 8 heures                    |
| Xylène       | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Xylène       | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Xylène       | Inhalation | yeux                                  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/l       | pas disponible              |
| Xylène       | Inhalation | foie                                  | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Xylène       | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Xylène       | Ingestion  | yeux                                  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 250 mg/kg      | ne s'applique pas           |
| Ethylbenzène | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Ethylbenzène | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Homme et animal            | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Toluène      | Inhalation | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Toluène      | Inhalation | irritation respiratoires              | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible |                             |
| Toluène      | Inhalation | système immunitaire                   | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 0,004 mg/l     | 3 heures                    |
| Toluène      | Ingestion  | dépression du système nerveux central | Peut provoquer somnolence ou vertiges   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible | empoisonnement et / ou abus |

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

| Nom    | Voie       | Organe(s) cible(s) | Valeur  | Espèces | Résultat de l'essai | Durée d'exposition |
|--------|------------|--------------------|---|---------|---------------------|--------------------|
| Xylène | Inhalation | Système nerveux    | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. | Rat     | LOAEL 0,4 mg/l      | 4 semaines         |
| Xylène | Inhalation | système auditif    | Risque présumé d'effets graves  | Rat     | LOAEL 7,8           | 5 jours            |

|              |            |  |   |                            |   |              |
|--------------|------------|--|---|----------------------------|---|--------------|
|              |            |  | pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée                                  |                            | mg/l  |              |
| Xylène       | Inhalation | foie   | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  |              |
| Xylène       | Inhalation | cœur   Système endocrinien   tube digestif   système vasculaire   muscles   rénale et / ou de la vessie   système respiratoire   | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 3,5 mg/l        | 13 semaines  |
| Xylène       | Ingestion  | système auditif  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 900 mg/kg/day   | 2 semaines   |
| Xylène       | Ingestion  | rénale et / ou de la vessie  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 1 500 mg/kg/day | 90 jours     |
| Xylène       | Ingestion  | foie   | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  |              |
| Xylène       | Ingestion  | cœur   la peau   Système endocrinien   des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   système vasculaire   système immunitaire   Système nerveux   système respiratoire | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 1 000 mg/kg/day | 103 semaines |
| Ethylbenzène | Inhalation | rénale et / ou de la vessie  | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l        | 2 années     |
| Ethylbenzène | Inhalation | foie   | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l        | 103 semaines |
| Ethylbenzène | Inhalation | système vasculaire   | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 3,4 mg/l        | 28 jours     |
| Ethylbenzène | Inhalation | système auditif  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2,4 mg/l        | 5 jours      |
| Ethylbenzène | Inhalation | Système endocrinien  | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 3,3 mg/l        | 103 semaines |
| Ethylbenzène | Inhalation | tube digestif  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 3,3 mg/l        | 2 années     |
| Ethylbenzène | Inhalation | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux   muscles  | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 4,2 mg/l        | 90 jours     |
| Ethylbenzène | Inhalation | cœur   système immunitaire   système respiratoire  | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 3,3 mg/l        | 2 années     |
| Ethylbenzène | Ingestion  | foie   rénale et / ou  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans                                     | 6 mois       |

|         |            |   |   |                            |   |                             |
|---------|------------|---|---|----------------------------|---|-----------------------------|
|         |            | de la vessie                                    |   |                            | effet nocif observé 680 mg/kg/day               |                             |
| Toluène | Inhalation | système auditif   yeux   système olfactif       | avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.           | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  | empoisonnement et / ou abus |
| Toluène | Inhalation | Système nerveux                                 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  | empoisonnement et / ou abus |
| Toluène | Inhalation | système respiratoire                            | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat                        | LOAEL 2,3 mg/l                                  | 15 mois                     |
| Toluène | Inhalation | cœur   foie   rénale et / ou de la vessie       | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 11,3 mg/l       | 15 semaines                 |
| Toluène | Inhalation | Système endocrinien                             | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l        | 4 semaines                  |
| Toluène | Inhalation | système immunitaire                             | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  | 20 jours                    |
| Toluène | Inhalation | des os, des dents, des ongles et/ou les cheveux | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 1,1 mg/l        | 8 semaines                  |
| Toluène | Inhalation | système vasculaire   système vasculaire         | Non classifié   | Humain                     | Niveau sans effet nocif observé Pas disponible  | exposition professionnelle  |
| Toluène | Inhalation | tube digestif                                   | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 11,3 mg/l       | 15 semaines                 |
| Toluène | Ingestion  | Système nerveux                                 | Certaines données positives existent, mais ces données ne sont pas suffisantes pour justifier une classification. | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 625 mg/kg/day   | 13 semaines                 |
| Toluène | Ingestion  | cœur  | Non classifié   | Rat                        | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day | 13 semaines                 |
| Toluène | Ingestion  | foie   rénale et / ou de la vessie              | Non classifié   | Multiple espèces animales. | Niveau sans effet nocif observé 2 500 mg/kg/day | 13 semaines                 |
| Toluène | Ingestion  | système vasculaire                              | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 600 mg/kg/day   | 14 jours                    |
| Toluène | Ingestion  | Système endocrinien                             | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 105 mg/kg/day   | 28 jours                    |
| Toluène | Ingestion  | système immunitaire                             | Non classifié   | Mouris                     | Niveau sans effet nocif observé 105 mg/kg/day   | 4 semaines                  |

**Risque d'aspiration**

| Nom          | Valeur              |
|--------------|---------------------|
| Xylène       | danger d'aspiration |
| Ethylbenzène | danger d'aspiration |

Toluène

danger d'aspiration

**Veillez communiquer à l'adresse ou au numéro de téléphone indiqué à la première page de la fiche signalétique santé-sécurité pour de plus amples renseignements sur ce matériau ou ses composants.**

## **SECTION 12 : Renseignements écologiques**

Pas de données disponibles.

## **SECTION 13 : Considérations relatives à l'élimination**

### **13.1. Méthodes d'élimination**

Éliminer les contenus/contenants conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et internationaux.

Incinérer dans un d'incinérateur de déchets autorisé. Une autre solution d'élimination consiste à utiliser une usine d'élimination des déchets autorisée acceptable. Les fûts/barils/contenants utilisés pour le transport et la manutention de produits chimiques dangereux (substances chimiques, mélanges, préparations classifiées comme dangereuses en vertu des règlements applicables) doivent être considérés, entreposés, traités et éliminés comme des déchets dangereux sauf mention contraire dans des règlements applicables sur la gestion des déchets. Consulter les organismes de réglementation concernés pour déterminer les installations de traitement et d'élimination disponibles.

## **SECTION 14 : Renseignements sur le transport**

Pour l'informations de transport, s'il vous plaît visitez <http://3M.com/Transportinfo> ou par téléphone 1-800-364-3577 ou 651-737-6501.

## **SECTION 15 : Renseignements réglementaires**

### **15.1. Réglementation/législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

#### **Statut des inventaires**

Contactez 3M pour plus de renseignements. Les composants de ce matériau sont conformes aux dispositions de la Korean Toxic Chemical Control Law (loi coréenne de réglementation des produits chimiques toxiques). Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composés de ce matériau sont conformes aux dispositions du NICNAS (National Industrial Chemical Notification and Assessment Scheme) de l'Australie. Certaines restrictions peuvent s'appliquer. Communiquer avec la division des ventes pour obtenir plus de renseignements. Les composants de ce produit sont conformes aux exigences relatives aux avis sur les produits chimiques de la CEPA. Les composés de ce produit sont conformes aux on sur les produitexigences de notificatis chimiques de la TSCA (Loi réglementant les substances toxiques).

## **SECTION 16 : Autres renseignements**

### **Classement des risques par la NFPA**

**Santé:** 1 **Inflammabilité:** 3 **Instabilité :** 0 **Risques particuliers :** Aucun

Les cotes d'évaluation des risques établies par la National Fire Protection Association (NFPA) sont destinées à aider le personnel d'intervention d'urgence à déterminer les risques présentés par l'exposition aiguë à court terme à un matériau au cours d'incendies, de déversements ou d'autres situations d'urgence semblables. Pour les établir, on tient principalement compte des propriétés physiques et toxiques du matériau, mais également des propriétés toxiques des produits de combustion ou de décomposition qui sont générés en grande quantité.

|                             |            |                                       |            |
|-----------------------------|------------|---------------------------------------|------------|
| <b>Groupe de document :</b> | 10-0286-4  | <b>Numéro de la version :</b>         | 16.00      |
| <b>Date de parution :</b>   | 2021/03/16 | <b>Remplace la version datée de :</b> | 2021/02/12 |

Les renseignements contenus dans la présente fiches de données de sécurité (FDS) étaient jugés exacts au moment de la publication. 3M N'OFFRE AUCUNE GARANTIE OU CONDITION EXPLICITE OU IMPLICITE, TATUTAIRE OU AUTRE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER, OU TOUTE GARANTIE OU CONDITION IMPLICITE DÉCOULANT DE LA CONDUITE DES AFFAIRES, DES PRATIQUES COURANTES ET DES USAGES DU COMMERCE. Il incombe à l'utilisateur d'établir si le produit 3M convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue. Comme l'utilisateur est parfois seul à connaître les nombreux facteurs qui interviennent dans l'utilisation et l'application d'un produit 3M et à y exercer un quelconque pouvoir, il est essentiel qu'il évalue le produit 3M avant de déterminer s'il convient à l'usage auquel il le destine et à la méthode d'utilisation ou d'application prévue.

**Les FDS de 3M Canada sont disponibles sur [www.3m.ca](http://www.3m.ca)**